



Guide à l'attention des communautés riveraines pour la mise en place des cadres de dialogue avec les entreprises

Novembre 2019

Ce document a été rédigé par:
Romuald NGONO - Eric BISIL - Flora LAMERO

Sous la supervision de :
Samuel NGUIFFO

Première édition :
Centre pour l'Environnement et le Développement (Cameroun), 2019.

Tous droits réservés.
Pour plus d'informations contactez-nous:
Tél: + 237 650818841 / 695338274
E-mail: contact@cedcameroun.org

Design graphique et illustrations :
CREATIVE CAMEROUN,
hervemomo@creativecameroun.com
www.creativecameroun.com

A qui s'adresse ce guide ?

Ce guide est destiné à l'usage des communautés riveraines des entreprises d'exploitation des ressources naturelles. A l'heure où les cadres de dialogue entre les communautés et les entreprises se sont révélés être des outils importants dans la recherche des solutions durables aux conflits entre les compagnies et les populations riveraines, il se veut être un instrument devant orienter les communautés dans la mise en place de ces cadres de dialogue.

Les travaux de la société TAZON, installée dans le village Koko depuis quelques mois, sont à l'origine de nombreux problèmes (pollution de l'air et des eaux, réduction des espaces cultivables, vols des cultures, restriction de l'accès aux produits forestiers non ligneux, destruction de la zone de chasse...).

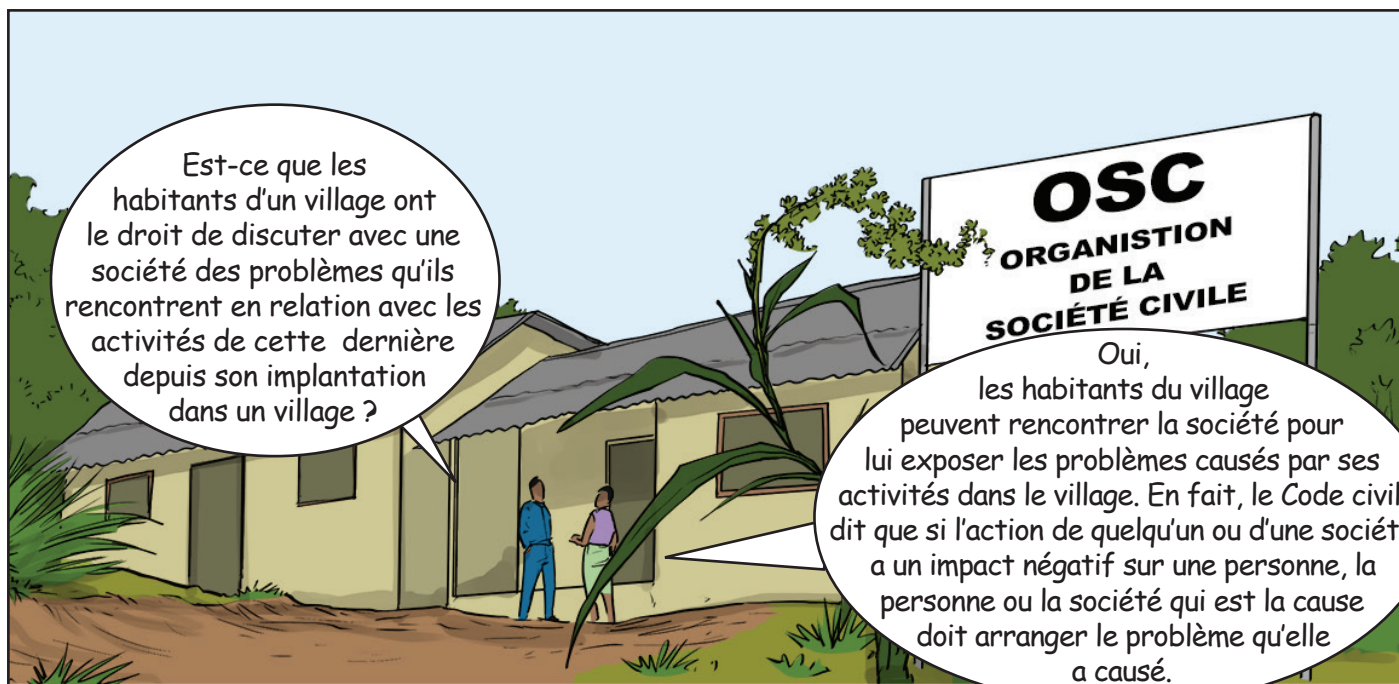


Très préoccupés par la situation, les habitants du village se sont réunis et sont parvenus à la conclusion qu'en discutant avec la société ils trouveront des solutions à ces problèmes.



Malgré leur certitude, la communauté ne sait pas comment approcher la société pour demander la mise en place d'un cadre de dialogue. Après avoir longuement réfléchi sans trouver de réponses à leurs multiples questionnements, le village a décidé de mandaté Pauline, animatrice communautaire pour demander conseil à une organisation de la société civile (OSC).









Dans le cas où c'est la communauté qui souhaite introduire la demande auprès de l'entreprise elle doit au préalable apporter les réponses aux questions suivantes :

- Quels sont les problèmes que nous avons identifiés depuis que la société est dans notre village ? (Il est question ici de faire une liste complète des problèmes rencontrés depuis l'installation de l'entreprise)
- Pourquoi souhaitons-nous qu'un cadre de concertation soit mis en place entre la communauté et l'entreprise (quels sont nos attentes vis-à-vis de l'entreprise) ?
- Comment allons-nous choisir nos représentants ? Combien de personnes vont nous représenter ?
- Quelles sont les personnes qui vont représenter les hommes, les femmes, les peuples autochtones et les jeunes au sein du cadre de dialogue ?
- Les représentants de la communauté ont-ils une meilleure connaissance des droits des communautés sur la terre et les ressources naturelles et les moyens de les faire respecter (niveau d'éducation, maîtrise des procédures, éloquence, dynamisme, intégrité...) ?
- Quelle sera la durée du mandat de nos représentants ?
- Comment allons-nous faire pour que nos représentants au sein du cadre de dialogue prennent nos avis avant d'aller aux réunions ?
- Comment allons-nous faire pour qu'après les réunions nos représentants nous rendent compte ?
- Comment allons-nous nous assurer de la prise en compte de nos attentes par l'entreprise ?



Dans le cas où c'est l'entreprise qui souhaite mettre en place le cadre de dialogue, la communauté doit se poser les questions suivantes :

- Sommes-nous d'accord avec ce que l'entreprise nous propose ?

Au cas où nous sommes d'accord :

- La communauté a-t-elle une bonne connaissance de l'entreprise (limites des parcelles qu'occupe la société, les propriétaires de la société, les obligations de la société etc.) ?
- La communauté comprend-elle le projet et ses implications sur ses modes de vie ?
- La communauté a-t-elle suffisamment de connaissance sur les objectifs du cadre de dialogue ?
- Quelles sont nos attentes vis-à-vis de l'entreprise ?
- Quelles sont les personnes qui vont représenter les hommes, les femmes, les peuples autochtones et les jeunes au sein du cadre de dialogue ?
- Comment allons-nous choisir nos représentants ?
- Les représentants de la communauté ont-ils des compétences en matière de négociation ?
- Quelle sera la durée du mandat de nos représentants ?
- Comment allons-nous faire pour que nos représentants au sein du cadre de concertation prennent nos avis avant d'aller aux réunions ?
- Comment allons-nous faire pour qu'après les réunions nos représentants nous rendent compte ?
- Comment allons-nous nous assurer de la prise en compte de nos attentes par l'entreprise ?





Pour déterminer vos attentes vis-à-vis de l'entreprise, vous pouvez organiser une réunion au cours de laquelle les hommes, les femmes, les jeunes, les vieux, etc. vont discuter des problèmes qu'ils rencontrent depuis l'installation de l'entreprise et identifier leurs attentes. Les différents groupes sociaux vivant au village doivent avoir la possibilité de parler de leurs attentes. Après avoir énuméré leurs attentes, les membres de la communauté doivent ensemble retenir ceux qu'ils considèrent comme étant prioritaires. Enfin, elles mettent leurs attentes sur un papier et les donnent à leurs représentants.

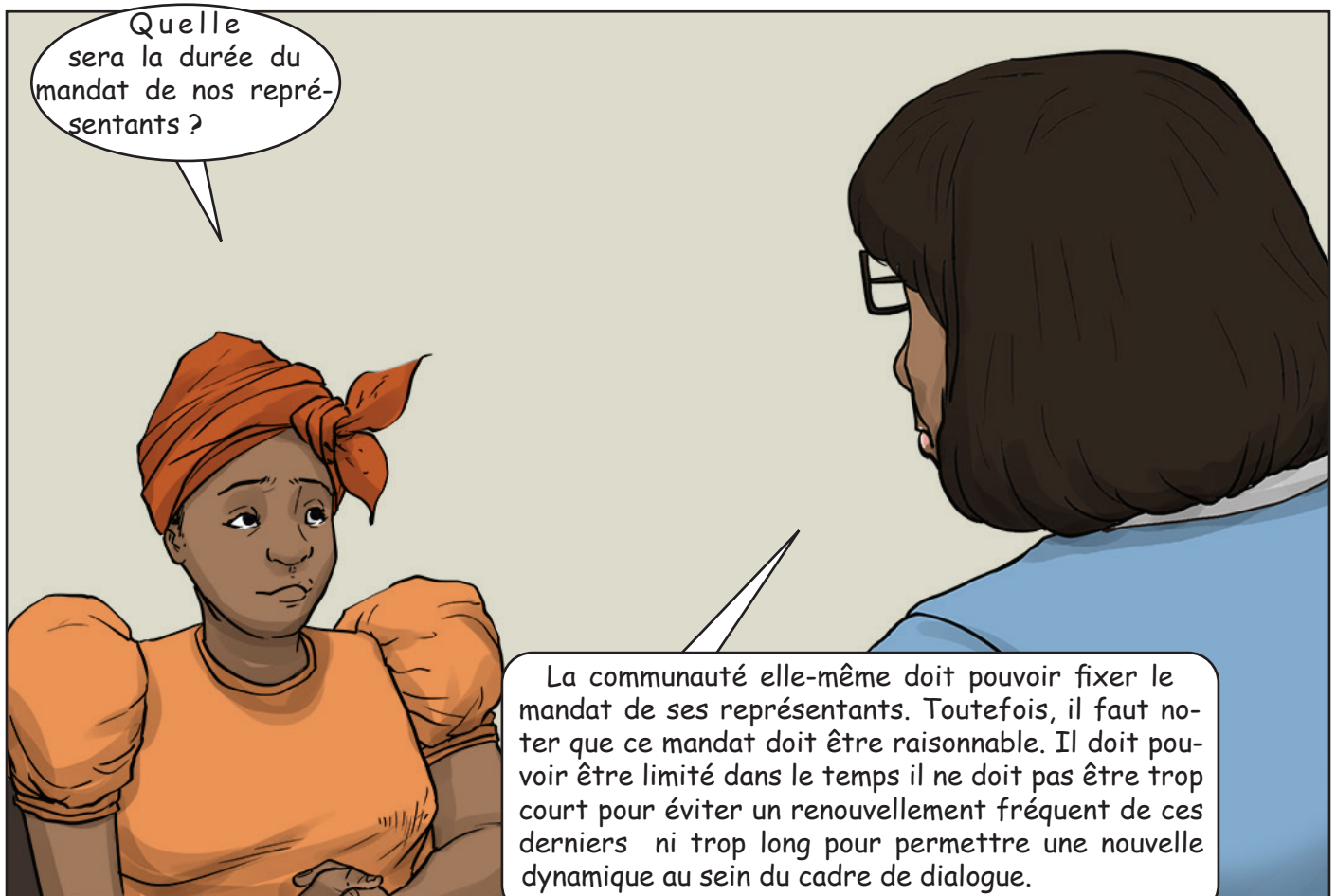




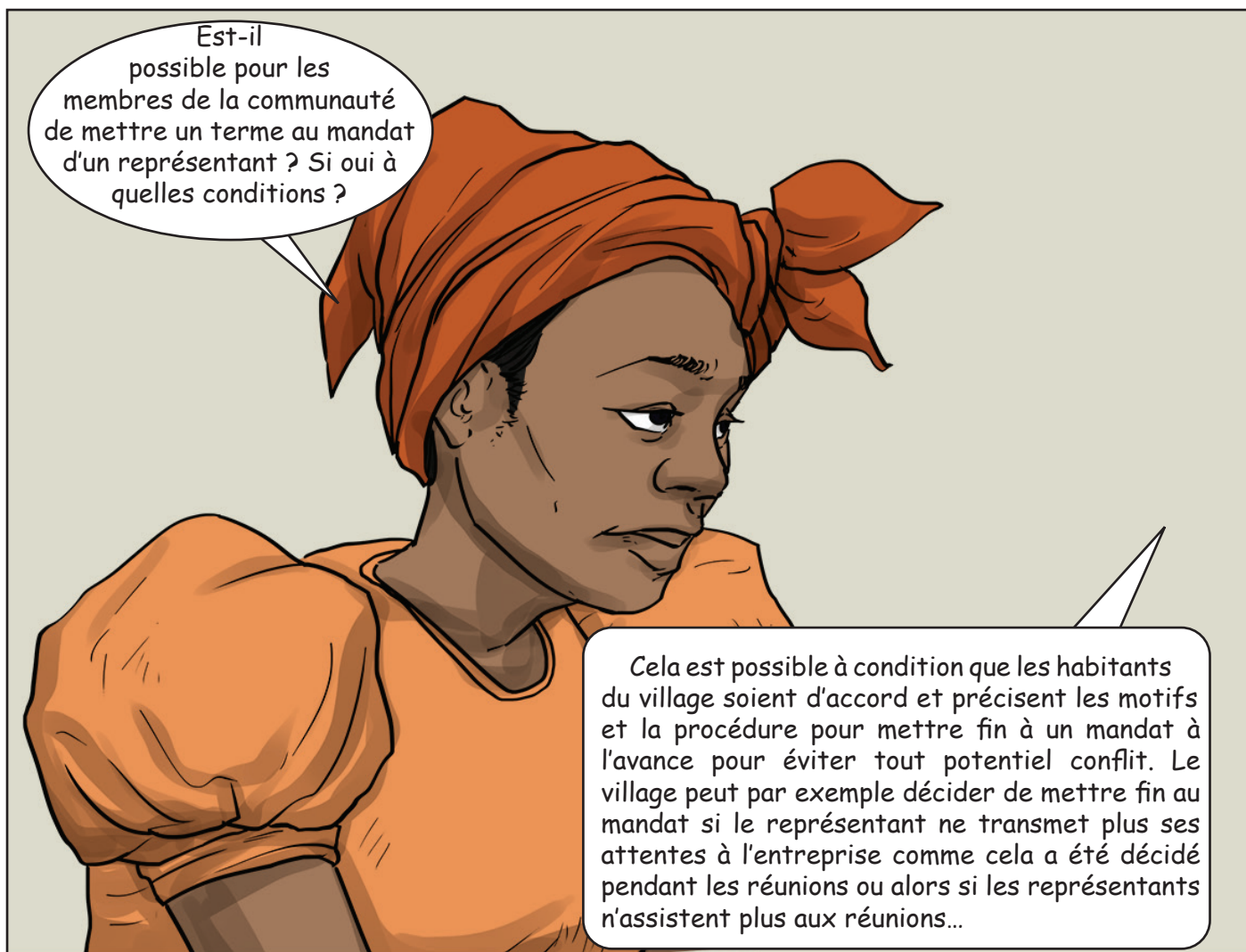
L'élection est sans doute la meilleure méthode pour choisir vos représentants. Il faudra au cours du processus élire le(s) représentant(s) des hommes, le(s) représentant(s) des femmes, le(s) représentant(s) des jeunes, des peuples autochtones et des autres catégories sociales présentes dans le village telles que les personnes âgées, les personnes en situation d'handicap etc. Par ailleurs, il est aussi important d'élire des personnes courageuses qui ont la capacité de s'exprimer clairement devant un public et qui peuvent bien défendre les intérêts de la communauté.

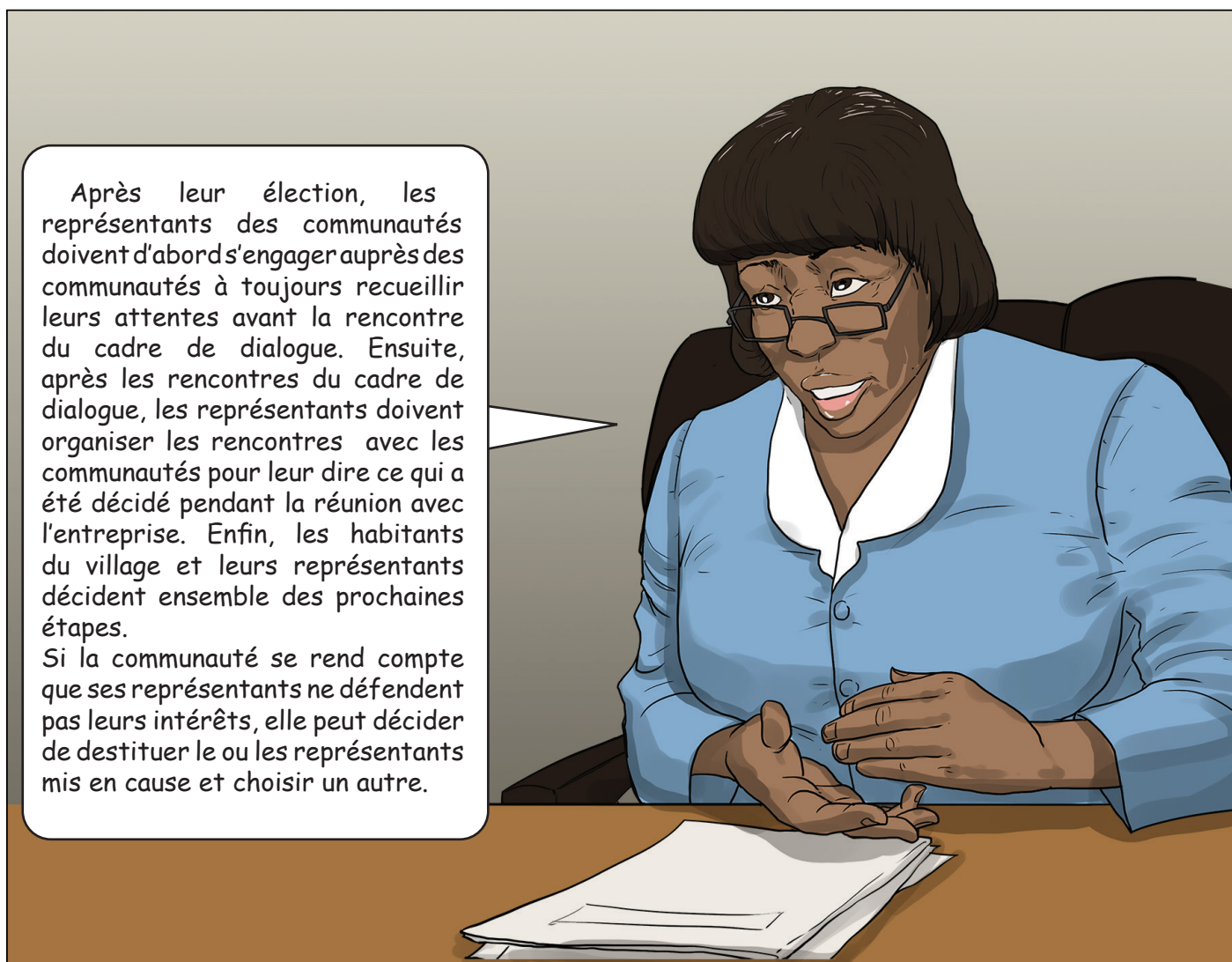
Comment faire pour choisir nos représentants ?

Quelle sera la durée du mandat de nos représentants ?



La communauté elle-même doit pouvoir fixer le mandat de ses représentants. Toutefois, il faut noter que ce mandat doit être raisonnable. Il doit pouvoir être limité dans le temps il ne doit pas être trop court pour éviter un renouvellement fréquent de ces derniers ni trop long pour permettre une nouvelle dynamique au sein du cadre de dialogue.







Le projet

LandCam : Sécurisation des droits liés aux terres et aux ressources et amélioration de la gouvernance au Cameroun :
Période : Février 2017 - janvier 2022

Le projet LandCam vise à mettre sur pied des approches innovantes pour faciliter un dialogue inclusif au niveau national, sur la base des enseignements tirés des expériences passées, afin d'améliorer la gouvernance foncière.

LandCam promeut l'apprentissage, tout au long de la réforme en cours, de la législation foncière du Cameroun et contribuera à renforcer les capacités des acteurs aux niveaux local, régional et national. LandCam travaille avec les principales parties prenantes à travers le Cameroun pour améliorer les droits coutumiers et formels à la terre et aux ressources naturelles en pilotant les innovations en matière de gouvernance foncière au niveau local et en contribuant à des réformes viables de la politique pertinente.

De nouveaux espaces seront créés pour un dialogue et une analyse plus éclairés, plus efficaces et plus inclusifs, avec la participation des parties prenantes. LandCam surveillera les changements sur le terrain, suivra les réformes juridiques et partagera les leçons tirées à l'échelle nationale et internationale.

Qui sommes-nous?

L'IIED, le CED et le RELUFA sont les organisations chargées de la mise en œuvre du projet LandCam, en collaboration avec un ensemble de partenaires au Cameroun et à l'international.



Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED)

L'IIED promeut le développement durable en reliant les priorités locales aux défis mondiaux. L'institut soutient certaines des populations les plus vulnérables du monde pour mieux faire entendre leur voix dans la prise de décision.



Centre pour l'Environnement et le Développement (CED)

Le CED est une organisation indépendante œuvrant pour la promotion de la justice environnementale et la protection des droits, des intérêts, de la culture et des aspirations des communautés locales et autochtones en Afrique centrale. Membre actif de plusieurs réseaux, le CED a réussi, au fil des ans, à mobiliser des alliés pour influencer positivement des cadres légaux, surveiller les activités d'exploitation des ressources naturelles, renforcer durablement les capacités de dizaines de communautés locales, et produire une importante documentation scientifique et de plaidoyer.



Réseau de Lutte contre la Faim (RELUFA)

Le RELUFA est une plateforme d'acteurs de la société civile et des communautés de base créée en 2001, qui a pour objet de combattre les problèmes systémiques générateurs de pauvreté, de faim, et les injustices sociales, économiques et environnementales au Cameroun. Le travail du RELUFA repose sur trois programmes: l'équité dans les Industries extractives, la justice foncière et des ressources associées, et la justice alimentaire et commerciale.

En partenariat avec :



Email: info@landcam.org | Twitter: [@landcam3](https://twitter.com/landcam3) | Facebook: [@landcam3](https://facebook.com/landcam3)
Téléchargez plus de publications sur : www.landcam.org